



NOUS SOMMES LE 8 NOVEMBRE

Publié le 8 novembre 2022 par André Clette



Cette journée Internationale des personnes intersexes est aussi celle où le catholicisme devint la religion officielle de l'empire Romain. Avec Herculine/Abel Barbin, Gisèle Halimi, Marie-Claire, l'empereur Théodèse et (le bien nommé) Tom Novembre.

Catégorie : [Un autre jour](#)

Nous sommes le 8 novembre 2022.



Comme tous les 8 novembre, c'est aujourd'hui la «**Journée Internationale de Solidarité envers les Personnes Intersexes**».

Ce jour est dédié à la mémoire d'Herculine Barbin née le 8 novembre 1838 à Saint-Jean d'Angély (Charente Maritime), dotée à la fois d'un vagin et d'un petit pénis. Déclarée fille à la naissance, Herculine est élevée dans un couvent, avant de devenir institutrice et de tomber amoureuse de sa collègue. Ce genre de chose n'est pas rarissime, mais elle embarrasse toujours la hiérarchie ecclésiastique. L'évêque mis dans la confiance l'envoie donc consulter un médecin qui constate un sexe masculin, de dimension modeste certes, mais bien présent.

Par décision judiciaire, Herculine deviendra Abel Barbin et sera ainsi la première personne en France à voir son identité de genre modifiée à l'état civil. Le jeune homme (il a alors 22 ans) quittera son poste, et sa collègue pour s'installer à Paris. Il mettra fin à ses jours à 29 ans. À côté de son lit, on trouvera ses mémoires qui racontent son impartageable souffrance. Elle débute par les tourments et les émois de la jeune fille pour s'achever sur l'amère détresse de l'homme.

Des extraits de son récit seront publiés par un médecin-légiste quelques années après sa mort sous le titre «Histoire d'Alexina B.»

Cent ans plus tard, Michel Foucault redécouvrait les mémoires dans le département français de l'Hygiène publique et les rééditait sous le titre «Herculine Barbin dite Alexina B.»

Dans la mise en contexte qu'il donnera pour une réédition de ce document remarquable, Foucault invoque les «délices» d'une vie «sans sexe certain». Une réponse radicale à l'assignation médicale d'un «vrai sexe», qui sévit au moins depuis le XIXe siècle.

Les intersexués, dans leurs mouvements associatifs, revendiquent un droit à la démedicalisation de leur corps. L'Organisation Internationale des Intersexes (O.I.L.) dénonce une conception binaire de la médecine qui

Pas de photo d'Abel/Herculine disponible. Voici celle de Clémentine Delait, femme à barbe.





consiste à opérer dès le plus jeune âge les enfants «hermaphrodites» ou «ambigus» pour leur assigner un sexe, sans attendre l'adolescence et l'affirmation d'un sexe psychologique.

Depuis quelques années, L'O.I.L. invite à commémorer chaque année le 8 novembre comme la Journée de la solidarité avec les personnes intersexes.

En Belgique, selon l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 1 enfant sur 60 est concerné. Chaque jour, cinq enfants naissent en Belgique avec une variation relative aux caractéristiques sexuelles, soit, à peu près, 1 enfant sur 60 ou 1,7 % de la population.

Vu que les corps de ces personnes ne sont pas strictement conformes à l'image consacrée de «l'homme» ou de «la femme», ce groupe est particulièrement vulnérable à la stigmatisation sociale et à la discrimination.

Autre chose.



Il y a tout juste 50 ans, le 8 novembre 1972, avait lieu le retentissant procès de Bobigny où **Gisèle Halimi défendait Marie-Claire**, une jeune fille accusée d'avortement clandestin.

Celle-ci, alors âgée de 16 ans, s'était fait avorter à la suite d'un viol. C'est son violeur lui-même qui, soupçonné dans une affaire de vol de voiture, l'avait dénoncé, espérant ainsi détourner l'attention de la police.

La mère, ayant découvert dans une bibliothèque le nom d'une avocate, Gisèle Halimi, lui avait demandé de les défendre, sa fille et elle.

Gisèle Halimi avait accepté de prendre la défense et,

après discussion avec Simone de Beauvoir et l'accord des accusées, avait décidé d'en faire le procès politique de l'avortement. Simone de Beauvoir assiste à ce procès en qualité de témoin. Marie-Claire comparait en compagnie de quatre femmes majeures, dont sa mère, inculpées pour complicité ou pratique de l'avortement, lourdement pénalisé à l'époque.

La jeune fille sera relaxée, mais sa mère sera condamnée à 500 francs d'amende pour complicité d'avortement, et l'avorteuse, à un an de prison avec sursis.

Le procès aura eu un énorme retentissement. Pour la première fois, une femme, pourtant reconnue coupable d'avortement, ne sera pas condamnée. Cette remise en question de la loi aboutira - après encore beaucoup d'actions et de manifestations - à un début de dépenalisation de l'IVG, 3 ans plus tard.



Effet collatéral : en 2005, pour les trente ans de la promulgation de la loi Veil, la ville de Bobigny donne le nom de Marie-Claire à la passerelle reliant le parvis du tribunal au centre-ville. En 2013, elle baptise une rue du nom de Gisèle Halimi. C'est la première fois qu'un·e avocat·e vivant·e reçoit une telle distinction.

Tout autre chose (alors là, vraiment tout autre chose !), mais ce serait dommage de ne pas l'évoquer.

Il y a tout juste 1530 ans, le 8 novembre 392, le christianisme devient la religion officielle de Rome.

Ce jour-là, l'empereur Théodose proclame **le christianisme religion officielle de l'empire romain** et interdit tous les autres cultes.

Les derniers fidèles qui s'obstinent à vénérer les dieux anciens sont poursuivis par la fureur des chrétiens les plus fanatiques. À Alexandrie notamment, les affrontements feront de nombreuses victimes.

Un siècle plus tôt, sous le règne de Dioclétien, les chrétiens subissaient pourtant eux-mêmes de cruelles persécutions. L'empereur Constantin le Grand, y avait mis fin en 313 par l'édit de tolérance, légalisant la nouvelle religion sans toutefois lui donner un statut officiel, ni interdire les autres.

Le christianisme ne ralliait encore à cette époque qu'une faible part de la population, mais désormais, c'en était bien fini des chrétiens menés aux lions. On s'en réjouit. Avec l'édit du 8 novembre 392, les chrétiens occupent dorénavant le terrain. Encore un peu de temps et les papes règneront sur Rome. Encore un peu de temps et ce seront les mal-pensants qui connaîtront le bûcher. Le grand remplacement sera dès lors pleinement accompli.

Encore autre chose.





C'est aujourd'hui l'anniversaire de **Tom Novembre** puisque l'acteur, auteur, compositeur et interprète est né le 8 novembre 1959. Il s'appelait alors Jean Thomas Couture, mais son patronyme étant déjà occupé par son grand frère Charlélie, Tom a attrapé le premier nom qui passait par là : novembre.

Après avoir obtenu un diplôme de l'École des Beaux-Arts de Nancy, Tom a bifurqué, en 1980, vers une carrière de chanteur. Il sera la révélation du Printemps de Bourges, deux ans plus tard et fera paraître son premier album : "Version pour doublage".

Entretemps, il aura été déménageur, peintre, menuisier, en même temps que comédien, musicien et chanteur.

Son premier album sera suivi de plusieurs autres : "Toile

cirée", "L'insecte", "La légende de Saint-Nicolas" et d'une compilation en 1994. En 2006, Tom Novembre rend hommage à Bourvil avec l'album de reprises "André".

En parallèle, Tom Novembre mène une carrière de comédien, au cinéma, à la télévision et au théâtre. Il a notamment tourné pour Jean-Pierre Mocky, Bernardo Bertolucci ou Robert Altman...

Son frère aîné Charlélie dit de lui : « *Sous l'apparence d'un rêveur élégant, Tom Novembre promène le costume de son assurance fragile, avec sa voix de contrebasse et son charme statutaire, avec son sourire tendu et l'acuité de ses gestes, il est de ces arbres aux racines infinies qui s'implantent dans le souvenir.* »

On l'écoute (et on regarde aussi, vu qu'il est sur scène) dans la chanson finale de la pièce «*Un soir au bout du monde*»

André Clette

C'est par ici :

□